



MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN
1589, rue Principale
Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0
Tél. : (819) 828-2872 Téléc. : (819) 828-0442
municipalite@st-adrien.com

**COPIE DE RÉOLUTION
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal d'une assemblée du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Adrien, dont le siège social est situé au 1589 rue Principale, Saint-Adrien, Province de Québec, J0A 1C0, tenue à sa séance ordinaire du sept février deux mille vingt-deux (07-02-22) à dix-neuf heures trente et à laquelle sont présents(e) :

Présences : Monsieur Pierre Therrien, maire
 Monsieur Claude Dupont, conseiller
 Monsieur Richard Viau, conseiller
 Monsieur Onil Giguère, conseiller
 Madame Pauline Dumoulin, conseillère
 Madame Isabelle Harmegnies, conseillère

Absence : Monsieur Francis Picard, conseiller

Tous formants quorum sous la présidence du maire.

La directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme est aussi présente.

RÉSOLUTION N° 202202-044

**PROCLAMATION DE LA PREMIÈRE *JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION
DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE* LE 13 MARS 2022**

Considérant que le 13 mars 2022 est la première *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

Considérant que le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu' il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur **Campagne annuelle de promotion de la santé mentale** sous le thème **CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE** ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année ;

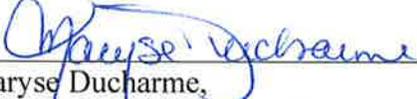
Considérant que dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale ;

**En conséquence, il est proposé par le conseiller Onil Giguère
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin**

QUE les membres du conseil de la Municipalité de *Saint-Adrien* proclament la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de votre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE**.

Adoptée

Extrait conforme, certifié le 10 février 2022


Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière

** Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance du 7 février 2022 de la Municipalité de Saint-Adrien, lors de la prochaine séance.